Nations Unies E/RES/2020/3

Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2020

Session de 2020
Point 2 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 14 avril 2020

[*sur la base d'une proposition examinée selon la procédure d'approbation tacite (E/2020/L.6)*]

2020/3. Réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires

Le Conseil économique et social,

Exprimant sa solidarité avec les États Membres qui luttent contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Rappelant sa résolution 2020/1 du 25 juillet 2019 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020 et sa résolution 2019/11 du 7 juin 2019 sur le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021,

Prenant en considération l'incidence que la COVID-19 a sur l'organisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires,

Rappelant sa décision 2020/205 du 3 avril 2020, par laquelle il a été autorisé à adopter des décisions selon la procédure d'approbation tacite,

Rappelant également les décisions déjà prises, notamment en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, de reporter la séance plénière de la jeunesse (prévue le 31 mars), son forum de la jeunesse (prévu les 1er et 2 avril), la manifestation thématique conjointe sur les pays les moins avancés (prévue le 13 avril) et sa réunion spéciale sur la région du Sahel (prévue le 14 avril),

Notant qu'il devrait adopter les modalités d'organisation des travaux de sa session de 2021 à la séance d'organisation des travaux de ladite session, le 23 juillet 2020,

Encourageant les États Membres à utiliser des plateformes virtuelles, selon qu'il conviendra, pour tenir des réunions préparatoires et des consultations,

20-05733 (F) 200420 210420

Merci de recycler

1. *Décide* de réorganiser les travaux de sa session de 2020, s'agissant des réunions qui étaient prévues en avril et en mai, comme suit :

a) Les réunions et forums suivants seront reportés à une date ultérieure pendant la session de 2020 et se tiendront, le cas échéant, sous une forme réduite et abrégée, les modalités définitives devant être décidées par le Bureau après consultation des États Membres, compte tenu de la possibilité qu'il y aura de se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la disponibilité des services de conférence :

i) Réunion de gestion pour la tenue des élections (prévue le 15 avril) ;

ii) Forum sur le suivi du financement du développement (prévu du 20 au 23 avril) ;

b) Les réunions et forums suivants seront reportés à la session de 2021[1] :

i) Forum des partenariats (prévu le 3 avril) ;

ii) Réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale (prévue le 1er mai) ;

iii) Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable (prévu les 12 et 13 mai) ;

iv) Forum pour la coopération en matière de développement (prévu les 14 et 15 mai) ;

c) La planification du débat consacré aux activités opérationnelles de développement (prévu du 19 au 21 mai) aura lieu, compte tenu de la situation relative à la COVID-19 et des solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période intermédiaire, les modalités définitives devant être arrêtées par le Bureau après consultation des États Membres, compte tenu de la possibilité qu'il y aura de se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la disponibilité des services de conférence ;

2. *Décide également*, après consultation des présidentes et présidents des organes concernés, de réorganiser comme suit les travaux de ses organes subsidiaires qui se réunissent à New York :

a) De courtes réunions de procédure de la Commission de la condition de la femme (session prévue du 9 au 20 mars), de la Commission de la population et du développement (session prévue du 30 mars au 3 avril) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (session prévue du 4 au 8 mai) se tiendront à une date ultérieure pendant sa session de 2020, afin d'adopter des décisions de procédure, entre autres ;

b) Les sessions des organes subsidiaires ci-après seront reportées à une date qui sera décidée ultérieurement et se tiendront, le cas échéant, sous une forme réduite et abrégée, les modalités définitives devant être décidées par le Bureau après consultation des bureaux concernés et des États Membres, compte tenu de la possibilité qu'il y aura de se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la disponibilité des services de conférence :

i) Comité d'experts de l'administration publique (session prévue du 30 mars au 3 avril) ;

ii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (session prévue du 27 au 30 avril) ;

[1] Sous réserve de la décision qu'il prendra sur l'organisation des travaux de sa session de 2021.

iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales (session prévue du 18 au 28 mai et le 5 juin) ;

3. *Encourage* les membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones (session prévue du 13 au 24 avril) à tenir des consultations par des moyens virtuels afin qu'ils s'entendent sur les recommandations à formuler en matière de procédure pour préparer la session de 2021 de l'Instance ;

4. *Décide* de maintenir à l'étude la présente organisation des travaux.

14 avril 2020